



Net-Infos du 19 mars 2026

MUNICIPALES 2026

Premier conseil municipal : comment ça marche ?

Parce que ce moment fondateur répond à des règles précises et à un certain formalisme, l'AMRF met à votre disposition une fiche consacrée à l'organisation et au fonctionnement de cette première réunion du conseil nouvellement élu.

[Note sur la première séance du Conseil](#)

Modèles de délibérations pour le 1er Conseil Municipal

Vous trouverez au lien suivant une ressource supplémentaire présentant des modèles de délibérations pour les 3 points obligatoirement inscrits à l'ordre du jour : élection du maire ; détermination du nombre d'adjoint(e)s ; élection des adjoint(e)s (avec deux modèles alternatifs selon que l'élection a lieu au scrutin de liste ou au scrutin uninominal). A noter que plusieurs préfectures ont communiqué aux élus le fait que la transmission du seul procès-verbal pouvait suffire. Il convient donc de suivre les consignes de votre préfecture et de vous rapprocher d'elle en cas de doute.

[Modèles de délibérations pour le 1er CM](#)

Les points stratégiques de début de mandat

Le conseil municipal devra se saisir rapidement de plusieurs sujets structurants pour le début du mandat : indemnités, délégations, mise en place des commissions, etc. Pour vous accompagner dans ces premières décisions, l'AMRF a également élaboré une note dédiée, afin de vous apporter des repères clairs et opérationnels.

[Note sur les points à traiter rapidement par le nouveau Conseil Municipal](#)

La charte de l'élu local à lire

Lors de la première réunion du conseil municipal, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit qu'immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local. La loi du 22 décembre 2025 en propose désormais une version modernisée, renforçant la transparence et réaffirmant les droits et devoirs liés à l'exercice du mandat. Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

[Lire la charte de l'élu local](#)

[Chapitre du CGCT](#)

Guide officiel de la DGCL

La Direction générale des collectivités locales a publié l'édition 2026 de son Guide du Maire : ce manuel de 704 pages a vocation à être un outil clé en main pour les maires nouvellement élus comme pour les maires reconduits. Surtout, il a l'avantage d'intégrer les nouvelles dispositions de la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local.

[Consultez le guide](#)

Dates à retenir

- Le conseil communautaire devra se réunir avant le 24 avril, voire au plus tard le 17 avril si tous les conseils municipaux des communes membres ont été élus au complet au 15 mars.
- Le conseil municipal désigne ses représentants délégués au sein des syndicats de communes au plus tard le 24 avril (selon la date d'installation du conseil municipal).
- Le budget doit être voté au plus tard le 30 avril (exception en année de renouvellement du conseil).
- Les nouveaux administrateurs du CCAS doivent être désignés dans les deux mois suivant l'élection (15 ou 22 mai).
- Le conseil municipal doit voter le budget de formation des élus dans les trois mois suivant son renouvellement (15 ou 22 juin)

[Lire l'article de l'AMRF sur le 3e tour intercommunal](#)

Vos contacts à l'AMRF

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter les services de l'AMRF via l'adresse pole-juridique@amrf.fr (Charlie FOURNIER ou Françoise SCHNEIDER-FRANCAIS).

RURALITÉ

Communiqué de Michel Fournier aux élus sortants

Vous trouverez au lien suivant un message de Michel FOURNIER, transmis par son cabinet, à l'attention de "toutes celles et tous ceux qui se sont présentés et n'ont pas été élus lors du scrutin municipal du 15 mars".

[Lire le communiqué](#)

PARTICIPATION

Analyse comparée des taux de participation aux municipales

À l'issue du scrutin du 15 mars 2026, les niveaux de participation électorale dessinent des évolutions contrastées, mais confirment la place singulière des communes rurales dans la vie démocratique locale. Si la mobilisation est en deçà des niveaux observés en 2014, elle demeure, dans les petites communes, à un niveau supérieur à celui des territoires les plus urbains y compris lorsqu'une seule liste était candidate.

[Lire la note](#)

Collecte de données relatives aux votes blancs et nuls

Une chercheuse en science politique mène une étude sur le passage au scrutin de liste dans les communes de moins de 1 000 habitants. Dans ce cadre, elle vous sollicite pour avoir la transmission d'une copie de la page 3 du procès-verbal des élections municipales, qui mentionne notamment les votes blancs et les votes nuls, accompagnée du nom de la commune et du code postal par courriel à : aurelia.troupel@umontpellier.fr

[En savoir plus](#)

ÉCOLES

Candidatez au prix de la rénovation EdurénoV

La Banque des territoires lance un appel à candidatures pour la deuxième édition des Prix de la rénovation EduRénoV, visant à accompagner et financer 10 000 projets de rénovation

énergétique du bâti scolaire d'ici 2027. Votre collectivité a jusqu'au 30 avril prochain pour s'inscrire.

[Pour en savoir plus](#)

[Pour candidater](#)

[Tableau de bord mars 2026](#)

PARITÉ

32 000 femmes supplémentaires dans les conseils municipaux

Parmi les quelques 295 000 conseillers issus des communes de moins de 1 000 habitants et nouvellement concernés par le scrutin de liste paritaire, près de la moitié sont dorénavant des femmes (contre 37 % en 2020), soit un gain de féminisation d'environ 32 000 nouvelles conseillères municipales dans les exécutifs locaux à l'issue du scrutin de mars.

L'Arcom analyse la place des femmes dans les médias

Le 12 mars, l'Arcom a présenté deux études sur la place des femmes dans les médias et sur le sexisme en ligne. Ces travaux montrent que, malgré des progrès, la parité n'est pas encore atteinte. L'Arcom souligne aussi que l'audiovisuel et le numérique relèvent de deux champs de régulation différents, mais poursuivent un même objectif : protéger les femmes et lutter contre les stéréotypes et le sexisme, qui reste un enjeu majeur en ligne.

[Pour en savoir plus](#)

La DGAFP publie son rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La direction générale de l'administration et de la fonction publique a mis en ligne, le 11 mars 2026, l'édition 2024 du rapport annuel sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

[Consulter le rapport](#)

TOURISME

Règlementations plus strictes pour les meublés touristiques

Cette année, la réglementation sur la location de résidences principales en meublé de tourisme, notamment via des plateformes comme Airbnb, évolue avec plusieurs changements importants destinés à mieux encadrer cette pratique. Ce qui change en 2026 :

- Relèvement du seuil du régime micro-BIC : le plafond passe à 83 600 € pour les meublés de tourisme classés. Il reste à 15 000 € pour les meublés non classés.
- Enregistrement obligatoire partout en France : d'ici le 20 mai 2026, tous les propriétaires devront déclarer leur activité via un portail unique national.
- Renforcement des pouvoirs des maires : en cas de logement insalubre, le maire pourra suspendre le numéro d'enregistrement et exiger des plateformes la suppression ou désactivation de l'annonce.

[Pour en savoir plus](#)

JURISPRUDENCE

Une commune peut-elle rouvrir un chemin rural abandonné dont le tracé traverse une propriété privée acquise après l'abandon du chemin ?

La CAA de Bordeaux a tranché le 5 février dernier : la propriétaire ayant prouvé que le chemin rural n'était plus affecté à l'usage public depuis suffisamment d'années pour que son tracé soit effacé et cela avant même l'achat du terrain, le juge administratif en a conclu que le chemin ne peut plus être qualifié de chemin rural au sens de des articles L. 161-1 et L. 161-2 du code rural, faute d'utilisation ou d'entretien par la commune.

[Consultez le jugement](#)

CULTURE

Bibliothèques : une opération nationale à relayer dans vos territoires

Le Ministère de la Culture organise l'opération « Les bibliothèques comptent ! » du 23 au 29 mars 2026, invitant les bibliothèques et médiathèques à mesurer leur fréquentation. L'objectif est de mieux évaluer et valoriser l'impact social et culturel de ces équipements de proximité sur les territoires. Les élus peuvent relayer l'initiative auprès des bibliothèques de leur commune afin de participer à cette semaine nationale de comptage.

[Pour en savoir plus](#)

Appel à projets pour soutenir des résidences artistiques en milieu rural (21/42/69/71/74)

La Fondation de France lance un appel à projets intitulé « Cultivons l'art en milieu rural : vers des permanences artistiques de territoires », destiné à encourager des présences artistiques durables dans les territoires ruraux (à noter que seuls les départements 21/42/69/71/74 sont concernés). Vous pouvez relayer cet appel auprès des associations culturelles ou tiers-lieux de votre territoire susceptibles de porter ce type de projets, qui pourront bénéficier d'un soutien financier de 15 000 à 40 000 €. Date limite de candidature : 14 avril 2026.

[Plus d'informations](#)

INITIATIVES LOCALES

Initiative de la semaine

Cette semaine, retrouvez l'initiative de la commune de Ports-sur-Vienne (37), dont le maire Daniel Poujaud a porté un projet communal de lutte contre les logements vacants avec l'acquisition d'une maison transformée en deux appartements meublés de plain-pied pour répondre aux besoins des personnes âgées en recherche de logements adaptés en cœur de bourg.

[Découvrir l'initiative](#)

Valorisez les projets menés dans votre commune

Rendez-vous sur la rubrique "Initiatives locales" du site de l'AMRF pour découvrir de nouveaux projets et des maires à contacter. Transmettez les projets innovants menés dans votre commune via le questionnaire ci-dessous ou en contactant directement notre équipe par mail à laura.gueytte@amrf.fr

[Signaler vos initiatives](#)

[Voir d'autres initiatives](#)

AGENDA

Vos prochains jeudis de la formation

Voici les temps d'échanges programmés de votre rendez-vous hebdomadaire de formation :
4 avril sur la sécurité cyber

[Découvrir l'ensemble des replays des jeudis de la formation](#)

26 mars à 15h - Webinaire "Appel à réseaux d'action URBACT"

Découvrez l'appel "Action networks" d'URBACT, ouvert du 17 mars au 17 juin, permettant aux collectivités de toute taille en Europe de développer des actions concrètes sur son territoire, en expérimentant des solutions issues de pratiques éprouvées.

[Vous inscrire au webinaire](#)

[En savoir plus sur l'appel à réseaux Urbact](#)

- [Net-Infos 26 février](#)
 - [Net-Infos du 5 mars](#)
 - [Net-Infos du 12 mars](#)
-

Net infos est une publication interne de l'AMRF à destination de ses adhérents.

Comité de rédaction : Pierre-Marie Georges, Julie Schettino, Aurélien Aubry, Alice Grinand, Charlie Fournier, Stanislava Atanasova, Théo Céraline, Laura Gueytte, Françoise Schneider-Français.

Directrice de la publication : Hélène Brégier-Brochet - **Responsable :** Pierre-Marie Georges

Pour toute remarque ou renseignement : pierre-marie.georges@amrf.fr